



## Comment utiliser dès maintenant les Principes directeurs et aller de l'avant ?

Avant tout, les Principes directeurs doivent être utilisés pour aider les personnes vivant dans l'extrême pauvreté à comprendre et revendiquer leurs droits.

Ils fournissent une série de recommandations spécifiques concernant les actions à entreprendre afin d'éradiquer l'extrême pauvreté. Ils représentent donc une excellente base pour ouvrir un dialogue avec d'autres partenaires du développement – qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux – afin de développer des politiques et des programmes qui seront efficaces et durables et qui permettront d'assurer l'indépendance et l'autonomie des personnes vivant dans l'extrême pauvreté. [Les Principes directeurs contribueront à harmoniser les actions entreprises par les acteurs à différents niveaux.](#)

### Le défi, à présent, est d'utiliser tout leur potentiel et de

- **Faire connaître et diffuser le texte** – grâce par exemple, à des séminaires, des réunions de quartier, des rassemblements ou en traduisant le texte dans de nombreuses langues différentes.
- **Réfléchir sur leurs implications pour les politiques et programmes actuels**, qu'ils soient mis en œuvre par des gouvernements, des agences des Nations Unies et d'autres institutions internationales, des acteurs non-gouvernementaux ou des ONG.
- **Encourager les Etats et les autres acteurs à les utiliser dans le développement, le suivi et l'évaluation de leurs programmes**
- **Encourager les institutions nationales, les experts des Droits de l'Homme, les ONG et les syndicats à les considérer comme un outil de référence dans leur travail.**

Pour lire le *Principes directeurs et des informations sur l'extrême pauvreté et les Droits de l'Homme*, voir : <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Poverty/Pages/DGPIIntroduction.aspx> et <http://www.atd-quartmonde.org/-Droits-de-la-personne-.html>  
Pour des informations complémentaires sur les obligations des Etats d'après les conventions des Droits de l'Homme, voir : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet2Rev.1fr.pdf>

**Contacts:**  
**Mouvement International ATD Quart Monde**, à Genève [integeneve@atd-quartmonde.org](mailto:integeneve@atd-quartmonde.org) ou à New York [crisrina.diez@atd-quartmonde.org](mailto:crisrina.diez@atd-quartmonde.org)  
**International Council of Women**, Brigitte Polonovski, [bpolonovski@hotmail.com](mailto:bpolonovski@hotmail.com)

Design Emilie Salaün salaun.emi@gmail.com



## UN NOUVEL OUTIL POUR SORTIR DU PIÈGE DE LA PAUVRETÉ :

➤ Les Principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les Droits de l'Homme

La communauté internationale et les citoyens du monde entier disposent à présent d'un nouvel outil pour développer des politiques et des programmes à long terme contre l'extrême pauvreté **UN OUTIL QUI A ETE ELABORE AVEC LES PERSONNES LES PLUS CONCERNEES.**



## Définition des "Principes directeurs"

Les Principes directeurs sont le premier document international qui décrit clairement les implications du droit international relatif aux Droits de l'Homme pour les personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

Il reconnaît qu'elles sont victimes de multiples violations de leur dignité et de leurs droits humains, mais qu'elles s'engagent aussi de manière active pour améliorer la vie de leurs familles et de leurs communautés.

Basés sur les principes et les normes relatifs aux Droits de l'Homme et reconnus au niveau international, les Principes directeurs apportent des orientations pour faire appliquer les obligations des Etats afin que les droits des personnes vivant dans l'extrême pauvreté soient respectés, protégés et mis en oeuvre.

Ils décrivent les principaux obstacles à la jouissance des droits les plus importants pour les personnes vivant dans l'extrême pauvreté (tels que le droit à l'intégrité physique, à l'accès à la justice, à la vie privée, à un niveau de vie suffisant, au logement, à la santé, à l'éducation, au travail ou à la sécurité sociale) et les actions spécifiques à mener pour surmonter ces obstacles.

## Que proposent-ils de nouveau ?

C'est le premier texte adopté au niveau international à énoncer de manière très claire que l'éradication de l'extrême pauvreté relève d'une obligation légale, en vertu du droit relatif aux Droits de l'Homme. Le texte souligne que l'extrême pauvreté existe dans tous les pays du monde, et montre qu'elle est à la fois une cause et une conséquence de nombreuses violations des Droits de l'Homme. Le développement économique seul, ne détruira pas l'extrême pauvreté.

Le texte souligne également le fait que les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, loin d'être des victimes passives, doivent être reconnues comme des personnes détenant des droits, et comme des acteurs de changement. Un des principes-clés est donc que

" les Etats doivent assurer la participation active, libre, éclairée et constructive des personnes vivant dans la pauvreté à toutes les étapes de la conception, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des décisions et des politiques qui les concernent."

## Comment ont-ils été écrits ?

Les Principes directeurs ont été écrits à la demande du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, par un processus de consultations avec tous les acteurs concernés – **les gouvernements, les experts des Droits de l'Homme, les institutions nationales des Droits de l'Homme, et la société civile, en particulier des personnes vivant dans l'extrême pauvreté.**

La version finale a été rédigée par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les Droits de l'Homme, Magdalena Sepulveda, et adoptée par consensus par le Conseil des Droits de l'Homme, le 27 septembre 2012. Cette adoption a été « accueillie avec satisfaction » par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 décembre 2012.

## Comment seront-ils mis en oeuvre ?

Selon les conventions qu'ils ont ratifiées, les Etats ont l'obligation de prendre des mesures immédiates pour garantir la jouissance de tous les droits, même si, à cause de ressources limitées, certains aspects des droits ne peuvent être réalisés que progressivement.

### La mise en oeuvre requiert quatre actions importantes

- 1 Développer une stratégie nationale visant à réduire l'exclusion sociale et l'extrême pauvreté.
- 2 Donner la priorité aux plus défavorisés dans toutes les actions du gouvernement.
- 3 Garantir des services publics accessibles, abordables financièrement, et de bonne qualité.
- 4 S'assurer que toute action entreprise au niveau national et international (telles que les politiques environnementales, de coopération pour le développement, par exemple) soit cohérente avec les obligations liées au respect des Droits de l'Homme.

Les Etats doivent confier à un organisme national indépendant le soin de suivre l'évolution de l'éradication de l'extrême pauvreté, en utilisant des indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs.